

Système de rentes

Nouvelle plateforme Internet pour une réforme de l'AVS approfondie

Une nouvelle plateforme Internet de la Confédération renseigne sur le processus de réforme visant à garantir l'AVS. Les partenaires sociaux engagés dans l'opération, notamment l'Union patronale, ainsi que les partis politiques et les cantons tirent à la même corde. **Par Jürg Wiler**

Deux grands chantiers sont ouverts dans la prévoyance-vieillesse en Suisse. Au printemps 2010, les votants ont clairement rejeté l'abaissement du taux de conversion du deuxième pilier. En automne 2010, le Parlement a fait couler la 11^e révision de l'AVS.

Maintenant, le Conseil fédéral souhaite relancer un vaste débat pour créer les bases d'une révision de l'AVS et de réformes dans la prévoyance professionnelle. Il entend mettre sur les rails, au cours de la législature 2012-2015, des mesures pour moderniser l'AVS et la consolider en vue de l'avenir, a communiqué le Département fédéral de l'intérieur (DFI). L'AVS étant la pièce maîtresse des assurances sociales, la réforme doit être abordée dans le cadre d'un processus entre partenaires sociaux.

«Tous les groupes impliqués saluent l'approche adoptée par le Conseil fédéral pour réformer l'AVS et reconnaissent les perspectives financières développées par le DFI comme une base valable pour y parvenir», écrit le DFI. Ces perspectives indiquent que les finances de l'AVS se détérioreront rapidement à partir de 2020 en raison du

vieillesse de la population: les réformes engagées devront donc porter leurs fruits à partir de ce moment-là.

Jeter les bases de la réforme de l'AVS jusqu'à fin 2012

Les divers travaux de recherche en cours sont approuvés. Les raisons pour lesquelles certains assurés prennent une retraite anticipée et d'autres poursuivent leur activité lucrative au-delà de 65 ans suscitent tout particulièrement l'intérêt. Une grande importance est notamment attribuée à l'adoption d'un mécanisme de pilotage, ou d'un frein à l'endettement, ainsi qu'à une règle fiscale. Les résultats de ces recherches devraient être disponibles d'ici à 2012. Le DFI compte pouvoir ainsi définir les grandes lignes de la réforme d'ici fin 2012, afin d'élaborer le projet correspondant et de le mettre en consultation courant 2013.

La nouvelle plateforme doit créer la transparence

Pour accompagner le processus de réforme, le DFI a décidé de créer une plateforme Internet. Elle se veut transpa-

rente et doit documenter le processus de travail des partenaires sociaux. Elle contient des indications sur les résultats des recherches en cours et sur les conditions-cadre du processus. Elle fournit des informations sur l'état des travaux et sur la suite de la démarche. Les acteurs intéressés auront ainsi la possibilité de se renseigner de manière approfondie. Le site sera complété par étapes.

Les partenaires associés à cette opération sont tous les partis qui forment un groupe au Parlement: l'UDC, le PS, le PLR, de même que les partenaires sociaux – l'Union syndicale suisse, Travail Suisse, economiesuisse, l'Union patronale suisse, l'Union suisse des arts et métiers – et, pour représenter les cantons, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Ils sont désormais partenaires de la nouvelle plateforme AVS-ensemble. La Commission AVS/AI, organe consultatif du Conseil fédéral spécialisé en la matière, participe également au processus.

L'Union patronale salue l'ouverture du site

Roland A. Müller, membre de la direction de l'Union patronale suisse et responsable de la politique sociale, a accueilli la plateforme en ces termes: «La 12^e révision de l'AVS doit servir à assurer la pérennité de l'AVS. Un panorama général des opinions de tous les milieux intéressés s'impose si l'on veut réussir une révision en profondeur. Le nouveau site apporte une contribution à cet effort global de réforme.» ■

Le but de la réforme de l'AVS est de pouvoir garantir une rente au-delà de 2020.



Photo: Prisma/Dorn-Hammond